

Province du Limbourg

Arrondissement Tongres

NIS: 73109

RESUME DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE du jeudi 23 novembre 2023

Présents: Guy Ernon, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Rik Tomsin, Marie-

Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen, Lizzy Buijsen-Baillien: Membres

Hilde Broers: Président

Kimberly Peeters: Directeur général

Excusé: Maryline Muytjens: membre

Absents:

Séance publique

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

Prise de connaissance

2. Règlement de délégation: soumission aux marchés publics auprès des centrales d'achat

En tant qu'administration locale, le CPAS peut faire appel à des centrales d'achat qui passent des marchés publics pour son propre compte et pour d'autres administrations. L'avantage est que le CPAS ne doit pas organiser une procédure de passation. Pour soumissionner à un marché spécifique auprès d'une centrale d'achat, une décision d'approbation du conseil de CPAS est toujours nécessaire. Il est proposé de déléguer ce pouvoir de décision au Bureau Permanent dans certaines limites

Approuvé

3. Chèques-repas électroniques : inscription à l'accord-cadre

Le 23 octobre 2023, le Bureau Permanent a décidé de souscrire à un accord-cadre du Gouvernement flamand pour la création, la distribution, la gestion et la collecte de chèques-repas électroniques. Compte tenu de l'article 77 du décret sur les administrations locales, le conseil du CPAS est compétent pour prendre cette décision, de sorte que le point de l'ordre du jour est maintenant soumis à l'approbation du conseil.

Approuvé

4. Approbation de l'accord de coopération Opgroeien et du protocole pour la communication électronique des données personnelles de Opgroeien Regie

Un accord de coopération est conclu entre l'équipe locale de Kind en Gezin Haspengouw et le CPAS de Fourons pour le partage des données d'identification des personnes vulnérables.

Il est demandé au Conseil d'approuver cet accord de coopération et son protocole.

Approuvé

Séance à huis clos

5. Notification Bureau Permanent

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 23 octobre 2023 et du 7 novembre 2023.

Prise de connaissance

DE LA PART DU CPAS.

Directeur général Président
Kimberly Peeters Hilde Broers